

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 3 juillet 2019.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux de réfection de chaussée de la RN67 et mise en place d'une déviation provisoire au niveau d'Eurville-Bienville et Bayard-sur-Marne

À partir du lundi 8 juillet et jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est) va effectuer d'importants travaux de réfection de chaussée de la RN67 (rabotage et renouvellement de la couche de roulement) au niveau de la commune de Eurville-Bienville.

Ces travaux lourds, indispensables pour assurer la pérennité de cet axe routier majeur pour la Haute-Marne, vont nécessiter une coupure complète de la RN67 sur 11 kilomètres et la mise en place de déviations locales dans les deux sens de circulation, principalement par l'ancienne route nationale aujourd'hui reclassée route départementale RD335.

Les usagers seront ainsi amenés à emprunter les itinéraires suivants :

-Sens Saint-Dizier > Chaumont :

Les usagers circulant sur la RN67 en direction de Chaumont sont invités à emprunter la RD335 au droit du carrefour desservant Eurville_Bienville, pour rejoindre la RN67 via la RD335, les communes de Eurvill-Bienville, de Bayard-sur-Marne et ses communes associées de Prez-sur-Marne et Gourzon.

-Sens Chaumont > Saint-Dizier :

Les usagers circulant sur la RN67 en direction de Saint-Dizier sont invités à emprunter la RD335 au droit du carrefour desservant Rachecourt-sur-Marne pour rejoindre la RN67 via la RD335, la commune de Bayard-sur-Marne et ses communes associées de Gourzon et Prez-sur-Marne, et la commune de Eurville-Bienville

- Sens Rachecourt-sur-Marne > Saint-Dizier :

Les usagers circulant sur la RD335 en provenance de Rachecourt-sur-Marne et souhaitant emprunter la RN67 en direction de Saint-Dizier sont invités à suivre la direction de Gourzon pour rejoindre la RN67 via la RD335, la commune de Bayard-sur-Marne et ses communes associées de Gourzon et Prez-sur-Marne, ainsi que la commune de Eurville-Bienville.

Ce chantier et les déviations feront régulièrement l'objet de mesures de communication et de signalisation renforcées.

Pendant cette période, nous recommandons aux usagers la plus grande prudence et le respect de la signalisation temporaire jalonnant l'itinéraire de déviation.

En effet, afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains de la RD335, plusieurs restrictions de circulation seront mises en oeuvre :

- hors agglomération, limitation de la vitesse à 70 km/h;
- en agglomération, limitation de la vitesse à 30 km/h;
- interdiction de dépasser pour tous les véhicules

Des ralentissements étant susceptibles de se former aux heures de pointe, il est recommandé aux usagers qui le peuvent, d'emprunter d'autres axes routiers que la RN67 entre le 8 et le 19 juillet prochains.

Contact presse:

Lysiane BRISBARE: 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55